

Sainte-Eulalie, 05 Avril 2007

BAPE

Projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est

Objet : Mémoire contre le projet

À qui de droit,

Aujourd'hui, nous vous faisons parvenir notre mémoire, notre réflexion contre le projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent, projet qui nous touche autant moralement que physiquement puisqu'il passerait sur nos terres.

Nous vous faisons parvenir ce mémoire et nous souhaitons ardemment que vous preniez le temps de le lire et d'en tenir compte, puisque nous n'aurons pas l'opportunité d'aller le présenter en personne lors des audiences publiques.

Ce mémoire est générationnel, nous nous exprimons ici en notre nom et celui de nos enfants et de ceux que ces derniers auront.

Bien à vous,

Jean-Pier Godin

Relèves de Semences A.L. Godin senc

Bébé Godin

Valérie Godin

Sainte-Eulalie

Thomas Beauregard

Zacharie Beauregard

Pourquoi le gouvernement a-t-il donné le droit à une multinationale privée américaine de surcroît, le droit d'exproprier toute personne qui entravait leur projet?

En tant que jeunes adultes, relèves et parents, nous nous opposons au projet du pipeline St-Laurent pour plusieurs raisons dont l'aspect environnemental et le respect des biens acquis et légué de génération en génération. Nous sommes touché par ce pipeline sur une superficie de 1599.4 mètres et il traverserait 6 de nos terres et ce en passant toujours au centre de chacune d'elles.

Pipeline St-Laurent nous dit que le tuyau a une durée de vie de 40 ans, ensuite il l'abandonne et injecte du ciment à l'intérieur. Un individu, simple payeur de taxes, a-t-il le droit d'enfouir sur sa propre terre des rebuts de construction tel que fer ou ciment et même des branches? Alors pourquoi des résidus de carburant peuvent-ils être enfoui et abandonné? Il y a ici un non sens!

Les indemnisations sont ridicules. Pourquoi ces indemnisations ne sont –ils pas des redevances annuelles négociables aux 5 ans comme le permet la loi de l'Office Nationale de l'Énergie? De plus, nous aimerions bien comprendre comment sont calculé ces indemnisations; qui peut prévoir l'inflation? Qui peut dire ce qui va se produire dans 10, 20 ou 100 ans? Personne ne peut dire avec quelle méthode nous cultiverons, avec quels outils nous travaillerons et de quelle grandeur seront ces outils de travail! C'est pourquoi nous aimerions que soit exigé que le pipeline soit à une profondeur telle qu'aucune restriction ne nous soit imposée lors de nos travaux.

En agriculture un système de drainage demande beaucoup d'attention. S'il bloc, il faut alors creusé pour remplacer des sections. S'il y a un pipeline, il faudra alors prévenir Ultramar, et advenant le cas ou nous oublions, les responsabilités reviendront au propriétaire. Malgré le changement de formulation concernant la responsabilité, nous considérons que la faute intentionnelle ne nous protège pas totalement contre cette multinational advenant un problème. Nous demandons l'immunité totale contre toutes

poursuites et de plus, nous voulons que la priorité sur nos terres revienne à l'agriculture et à la forêt. De plus, nous voulons que ce soit Ultramar qui s'adapte à nos besoins et notre propriété.

Les sols servent à la nutrition humaine et animal, la culture du bois pour la construction et l'acériculture, des domaines qui ne sont pas encore contaminé par le pétrole ou autres danger chimiques et qui doivent resté sain pour le bien de la population humaine et des animaux. Dans nos champs, dans les plantations ou dans les érablières, il n'y a pas grand monde; s'il y a une fuite, combien de millions de litre y aura-t-il de déversé avant que la population s'en rende compte. Oui, la compagnie a certainement un système pour détecter une fuite, mais soyons lucide, une grosse compagnie qui perd un petit peu de pétrole, attendra certainement une quantité de perte très grande pour ouvrir et réparer afin que les travaux effectuer en valent les frais de déplacement. Cette compagnie prendra-t-elle la peine d'avertir la population du déversement même si ce dernier est minime? De quelle envergure les réparations des dommages seront-ils? Le nettoyage sera-t-il adéquat afin que nous puissions continuer de cultiver nos terres et donner à manger à la population et aux animaux. Nos terres sont des ressources non renouvelables que nous perdrons à tous jamais puisqu'ils seront hypothéqués avec un pipeline.

Pourquoi Ultramar veut faire affaire avec plus de 400 propriétaires quand il a la possibilité d'en avoir un seul : le ministère des transports. Serait-ce que le ministère lui même ne veut pas de ce pipeline sur sa propriété? Une alternative pourrait faire passer le pipeline dans l'emprise de l'autoroute 20. La catastrophe écologique aura une ampleur de moins grande envergure advenant une fuite, dans l'emprise de l'autoroute que dans nos terres arables qui nourrissent la population.

Dans la chanson de Mes Aïeux, Dégénération, le groupe se serait-il trompé en disant que :

«Ton arrière arrière-grand-père, il a défriché la terre, ton arrière-grand-père il a labouré la terre et puis ton grand-père a rentabilisé la terre puis ton père il l'a vendu pour devenir

fonctionnaire...» Aurait-il dû plutôt dire : «pis ton père s'est fait exproprié pour un pipeline», ça ne rime peut-être pas, mais c'est très réaliste.

Nous sommes la 6^e générations à cultiver les mêmes terres que nos ancêtres nous ont laissées. Nous avons la prétention de laisser à notre tour ses terres cultivables en **SANTÉ** à nos enfants. Nous sommes nous trompé? Comment dire à nos enfants que non, ils ne pourront pas travailler comme ils le désirent sur ces terres. Qu'il y aura des risques pour eux, pour leur avenir à cause de ce ou ces tuyau(x) dans leurs terres. Que leur grand-père n'en voulait pas mais que d'autres ont décidé pour lui. Que nous n'avons pas eux nous non plus le droit de dire non mais que nous avons essayé. Lorsque fût le temps de construire les tours électriques, nos arrières grands-parents ont décidé pour nous sans tenir compte de notre avenir. Aujourd'hui, nous sommes pris avec leur décision et ces tours, qui à l'origine ne devait pas dépasser le nombre de 1. Aujourd'hui, nous pensons à nos enfants et choisissons de ne pas vouloir de ce pipeline.

Nous voudrions pouvoir raconter à nos enfants que lorsqu'une multinational a voulu nous prendre de force nos biens, nos terres, nous nous sommes défendu et on a vaincu, on a réussi à garder nos terres pour pouvoir à notre tour leur léguer!

Merci d'avoir pris le temps de nous lire et de tenir compte de notre opinion.

Jean-Pier Godin	23 ans	Relèves de Semences A. L. Godin senc
Bébé Godin	1 semaine	
Valérie Godin	25 ans	Sainte-Eulalie
Thomas Beauregard	2 ans	
Zacharie Beauregard	1 ans	